

Basse-Terre, le

10 JUIN 2013

La Présidente

À Monsieur Manuel VALLS

Ministre de l'Intérieur

Place Beauvau

75008 PARIS Cedex 8

Réf : PCR/JBL/DIRCAB/DL/DIRCABADJ/GD-Cab -13-02

Objet : Aggravation inquiétante de la délinquance sur le territoire de la Guadeloupe

Monsieur le Ministre,

La Guadeloupe fait face à une aggravation inquiétante de la délinquance sur son territoire. Depuis le début d'année, ce n'est pas moins de 17 homicides perpétrés, qui s'ajoutent au nombre grandissant de braquages, de règlements de compte entre bandes rivales. Dans un émoi, que vous comprendrez, la Guadeloupe a assisté, impuissante, à une escalade de violence qui s'est conclue par une rafale de tirs en plein milieu d'une veillée mortuaire.

Aussi, la question de la violence et de l'insécurité en Guadeloupe s'érige en un véritable défi pour notre société. A l'aune des chiffres produits par l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales, le constat en matière de violence s'avère particulièrement préoccupant.

En 2011, pour ce qui est des atteintes aux personnes la Guadeloupe :

-détenait le plus fort taux national de violences physiques non liées à un vol (avec 8,30/00 - moyenne nationale 3,90/00) soit plus de 2 fois la moyenne nationale,

-et était en 2^e position nationale quant au taux d'homicides (avec 12/100.000 - moyenne nationale 1,5/100.000) soit 8 fois la moyenne nationale, suivant de près la Guyane.

Nous savons aussi qu'environ 80% des faits de violences sont perpétrés au sein de la famille ou dans le voisinage et que les femmes en sont les principales victimes.

Pour pratiquement toutes les infractions d'atteintes aux personnes (atteintes volontaires à l'intégrité physique, violences physiques crapuleuses ou non, violences sexuelles, menaces de violences, autres coups et blessures volontaires, port d'arme prohibés, etc....), les taux de la Guadeloupe caracolent en tête du classement des chiffres de la criminalité nationale.

Pour ce qui concerne les atteintes aux biens, en 2011, la Guadeloupe détenait le plus fort taux national de vols avec armes (avec 1,60/00 - moyenne nationale 0,20/00) soit 8 fois la moyenne nationale et de cambriolages (avec 11,3 0/00 - moyenne nationale 5,50/00) soit plus de 2 fois la moyenne nationale.

Depuis la situation n'a fait qu'empirer.

Et, face à cette violence, malgré les efforts observés, les réponses de l'Etat ne paraissent pas suffisantes. Alors même que vous avez récemment mis en place une Zone de Sécurité Prioritaire au cœur de la région pontoise, la situation actuelle appelle urgentement la mise en œuvre des moyens humains et matériels qui y sont associés.

Je sais que depuis votre entrée en fonction, vous avez fait preuve d'une véritable volonté politique afin d'apporter des réponses effectives aux situations catastrophiques que vous avez trouvées à votre arrivée dans ce ministère. Cependant, par-delà les gestes déjà réalisés, nous appelons de nos vœux, que se mette en marche une réelle révolution dans l'approche qui a toujours prévalu par les services de l'Etat pour nos territoires. Au regard de notre situation actuelle, le maintien de l'ordre ne devrait plus constituer la priorité des services de police, au détriment de la lutte contre la délinquance.

Il nous semble que le besoin criant s'incarne en une police du sommeil, celle qui permet de dormir, celle qui s'occupe du quotidien. Or, la Guadeloupe souffre d'un manque de moyens particulièrement inquiétant. Aujourd'hui, pour la Police, se posent très concrètement des problèmes de parc automobile, ou encore des difficultés d'approvisionnement en carburant. Je sollicite auprès de vous, que soient apporter des réponses rapides et efficaces à ces difficultés matérielles, mais aussi que soient revus à la hausse les effectifs dévolus à la Guadeloupe.

De même, il semble que soit à l'étude la fermeture des commissariats de police de Basse-Terre et de Capesterre Belle Eau dans le cadre d'un transfert de ces deux territoires en zone gendarmerie, et d'un transfert en zone police de la ville de Baie-Mahault. Si ces propositions étaient avérées, elles seraient évidemment inappropriées par rapport à la situation actuelle de la Guadeloupe.

Enfin, M. le Ministre, pour, mémoire, je me permets de vous rappeler les demandes, qui concernent le Ministère de l'Intérieur, formulées à l'Etat par les élus Guadeloupéens lors du Congrès des Elus départementaux et régionaux en date du 7 novembre 2011 :

1. Pour ce qui concerne les moyens humains et matériels attribués aux services de l'Etat sur le territoire, notamment aux services de la justice, de la police nationale, de la gendarmerie nationale et du milieu carcéral, le Congrès demande à l'Etat :

- de donner aux services sous l'autorité du Ministère de l'intérieur et du Ministère de la justice les moyens humains et matériels nécessaires à l'exécution de leurs missions de sécurité et de lutte contre la délinquance en Guadeloupe,
- d'engager le GIR (Groupement d'Intervention Régional) sur le traitement judiciaire des bandes et d'identifier les ressources budgétaires pour assurer à la SDIG (Sous Direction de l'Information Générale) les moyens techniques de recueil de renseignements,
- de créer une unité canine légère au sein de la police nationale,
- d'installer un ASI (Attaché de Sécurité Intérieure) ou un officier de liaison en Dominique,
- de déployer la couverture radar autour de la Guadeloupe permettant de repérer et de faciliter l'interception des bateaux utilisés dans le trafic de stupéfiants,
- d'augmenter le nombre de Centres Educatifs Fermés de la Guadeloupe,

2. Pour ce qui concerne la synergie entre la police nationale et la gendarmerie nationale, le Congrès demande à l'Etat :

- de mieux structurer la coordination entre la police nationale et la gendarmerie nationale,
- d'étendre les conventions de coordination entre la gendarmerie et la police municipale aux communes à faible effectif.

3. Pour ce qui concerne la fermeture des commissariats Capesterre-Belle-Eau et de Basse-Terre, le Congrès demande à l'Etat :

- de ne pas transférer Capesterre-Belle-Eau et Basse-Terre en zone gendarmerie et donc de ne pas fermer les commissariats de Capesterre-Belle-Eau et de Basse-Terre,

- de créer une brigade territoriale de gendarmerie à Goyave.

La région Guadeloupe réaffirme la volonté qu'elle a toujours exprimé d'accompagner l'Etat, dans la mise en œuvre des politiques ciblées de lutte contre les violences par :

l'accompagnement du programme d'équipement des municipalités en moyens de vidéosurveillance ;

le financement de vedettes rapides d'intervention afin d'éviter les trafics et l'entrée de main d'œuvre clandestine, en complément des moyens que l'Etat serait disposé à mobiliser ;

la mise à disposition de véhicules légers afin de faciliter la mobilité des équipes de sécurité.

Je serais heureuse de pouvoir tout prochainement contractualiser avec l'Etat une politique active et suis disposée à lancer un programme de communication qui pourrait-être intitulé ainsi qu'il suit : « La région Guadeloupe s'engage avec l'Etat et collectivités contre les violences ».

Je vous remercie de me faire connaître les dispositions que vous pourriez prendre afin que nous puissions rapidement contractualiser cette politique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Bien à vous,

La Présidente du Conseil Régional


Josette BOREL-LINCERTIN


Copie transmise à M. Victorin LUREL Ministre des Outre-Mer